# Projet de règlement décrétant l'entretien de chemins privés ouverts au public

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

### **ARTICLE 2-Identification des chemins**

La municipalité de Roquemaure établit un programme de prise en charge pour l'hiver 2018-2019 de certains travaux d'entretien des chemins privés.

Conditionnellement au dépôt de la requête complète, les chemins suivants sont admissibles au programme :

Chemin de la Plage Mainville; Chemin de la Plage Lepage.

#### **ARTICLE 3- Travaux admissibles**

Pour l'hiver 2018-2019, seul le déneigement sera pris en charge par la Municipalité.

## ARTICLE 4-Tarification et modalité de paiement

Pour l'hiver 2018-2019, la municipalité assumera la totalité des frais reliés au contrat octroyé à l'entrepreneur, sous réserve des conditions du contrat avec celui-ci.